

MAIRIE LE VAL
Place de la libération
83143 LE VAL



Tél : 04-94-37-02-20
Fax : 04-94-37-27-10
marchespublics@mairie-leval.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1)- Collectivité passant le Marché :

COMMUNE DE LE VAL

Monsieur Le Maire – Hôtel de Ville – Place de la Libération – 83 143 LE VAL

Tel : 04 94 37 02 20, Fax : 04 94 37 27 10

Courriel : marchespublics@mairie-leval.fr

2)- Mode de passation : **Procédure Adaptée (Article 28 du C.M.P.)**

3)- Objet du Marché : **Fourniture de gaz naturel pour le groupe scolaire du Bicentenaire et le Foyer Municipal.**

4)- Références : **MAPA FS-07-2015. Code CPV : 09123000-7 Marché de Fournitures Courantes et Services.**

5)- Lieu d'exécution : **Commune de LE VAL 83143.**

6)- Décomposition en lots et en tranches : **Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ni d'allotissement.**

7)- Délai d'exécution : **Le début de la fourniture et de la livraison de gaz naturel est fixé au 06 Janvier 2016.**

8)- dossier de consultation des entreprises : **Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site officiel de la Mairie du Val à l'adresse électronique suivante:**

<http://mairie-leval.fr/marches-publics/>

9)- Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **Valeur technique : 10 %**
- **Le prix : 90 %**

10)- Adresse des services où l'on peut demander des renseignements :

Tél : 04 94 37 02 20

Courriel : marchespublics@mairie-leval.fr

11)- Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

Par courrier recommandé ou remises directement à l'accueil de : MAIRIE DU VAL – Hôtel de Ville – N°7 Place de la Libération – 83143 LE VAL.

12)- Date limite de réception des offres : **mercredi 9 décembre à 16h00.**

13)- Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulon
5 rue Racine – CS 40510 – 83 041 TOULON Cedex
Tél : 04 94 42 79 30 / Fax : 04 94 42 79 89 / Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

14)- Délai de validité des offres : **10 jours.**

15)- Date d'envoi du DCE complet par courriel à la totalité des fournisseurs agréés suivant liste de l'état : **24/11/2015**

16)- Composition de l'offre à remettre par les candidats :

Le dossier à remettre par chaque candidat pour lequel il remet une offre sera placé sous enveloppe cachetée. Ce pli porte l'indication de l'appel d'offres avec la mention : NE PAS OUVRIR. L'enveloppe devra comporter les pièces justificatives accompagnées de l'offre, c'est à dire toutes les pièces énumérées ci-après :

- Lettre de candidature (imprimé DC1)
- Déclaration du candidat (imprimé DC2)
- L'acte d'engagement (DC 3) à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des entrepreneur(s) ;
- Le présent règlement de consultation (R.C) daté signé ;
- Le CCATP daté signé ;
- L'autorisation de fourniture de gaz naturel délivrée par le ministre chargé de l'énergie prévue par l'article 5 de la loi n° 2003-8 du 03 Janvier 2003 en cohérence avec les clients autorisés.
- L'origine des approvisionnements : indication des lieux de provenance du gaz naturel et du nombre de points d'injection sur le réseau français
- Un mémoire technique présentant l'organisation de la prestation, l'étendue des services proposés, les modalités de gestion de la facturation, le contrat proposé, le suivi des consommations ainsi que tout élément permettant d'apprécier la pertinence de l'offre du candidat.
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
- Une attestation d'assurance garantissant leur responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du code civil.
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier:
 - a) Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - b) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L 324-10, L. 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail.

Le Val le 24 novembre 2015,
Le Maire,
Bernard Saulnier.